

Délibération n° 20250315-005

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 15 mars 2025

Objet : AUTORISATION DE
PROGRAMME - CRÉDITS
DE PAIEMENT 2024-2026
ER

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
6 mars 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143

Présents : 75

Pouvoir : 5

Votants : 80

Pour : 77

Contre : 0 –

Abstention : 3 –

(DEVERNOIX Marc-
Antoine, MALAYRAT (SEU)
Jean-Pierre, MALAYRAT
(CAM) Jean-Pierre)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mars à neuf heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, FANJUL José, PINTE Emmanuel, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, PERROT Guillaume, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VATIN Thierry, GHESQUIERE Chantal, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, DAVID Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, SABATIER Pierre, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JOURDY Isabelle, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, JEANVOINE Olivier, DUBIEN Gaëtan, PELISSIER Patrick, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger

Suppléants ayant pouvoir :

FOURNIER Jacques, TARDIVEL Ghislain, NEDELLEC Jean-Yves, DOLAT Gilles, GIRONDE Alain, CLERMONT Max, CAVALIERE Jean-Jacques, VINCENT Claude, SOLVIGNON Yves, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, HAYMA Eric

Pouvoirs :

BARGEON Marcel donne procuration à PERCHE Serge,
DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER
Christine, AUBRY Jacques donne procuration à DAVID Marie,
BARRAUD Pierre donne procuration à MERCERON Jean-Luc,
POUZADOUX Jean-Paul donne procuration à BONNET Grégory

Secrétaire de séance : Mme BRUN

TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DÔME

Délibération d'actualisation

d'une Autorisation de Programme (AP) et de ses Crédits de Paiement (CP)

Période 2024 / 2026

Appellation : Electrification (ER)

Section/Compte d'imputation : Investissements / 2315

Par délibération du 9 mars 2024, l'Assemblée Délibérante a voté pour les opérations d'électrification, une Autorisation de Programme triennale 2024 / 2026 qui s'élève à 30 M€.

Après une 1^{ère} année d'AP, des éléments dimensionnants sont à prendre en considération :

- Le contrat de concession du réseau ;
- Les dispositions de la loi NOME (collégalement présentées en conférence départementale des services de l'Etat le 17 décembre 2024 ;
- L'existence de chantiers sur lesquels le TE63 agit en qualité « d'obligé » lorsqu'il s'agit de vastes projets d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage autre que le TE63 et qui inclus une composante d'électrification ;
- Les demandes de travaux recensées et leur planification triennale, et notamment, les années 2025 et 2026 restant à exécuter.

Il est proposé de rafraichir la prévision de Crédits de Paiements comme suit :

Autorisation de Programme (AP) :	30 000 000 € HT
Crédits de Paiements (CP) 2024	6 000 000 € HT
Crédits de Paiements (CP) 2025	15 000 000 € HT
Crédits de Paiements (CP) 2026	9 000 000 € HT

Les opérations d'investissements en électrification sont assujetties à la TVA. Elles font l'objet d'une déclaration mensuelle « payée / collectée » auprès du Service des Impôts aux Entreprises (SIE) et donnent lieu à un crédit/débit.

Les besoins réels seront annuellement constatés et ajustés en fonction des demandes sur la base : de la complétude de la demande, de faisabilité technique et calendaire, de la priorisation arbitrée sur la base de critères pondérés d'éligibilité, des moyens financiers allouables par le TE63 en quantité suffisante.

Pour chaque exercice budgétaire et comptable, l'exécutif pourra liquider les demandes de paiements du mandataire jusqu'à concurrence des Crédits de Paiements ouverts au budget par l'Assemblée Délibérante.

Les engagements doivent rester contenus dans l'enveloppe globale de l'Autorisations de Programme.

Les ressources de financement attendues demeurent inchangées :

Collectivités Locales	Concessionnaire	FACE	Tiers	Redevances de concession	Part Couverte par le Tarif (PCT)	Remboursement de TVA	FCTVA	Fonds propres
3%	3%	21%	14%	10%	13%	16%	1%	19%

L'Autorisation de Programme englobent la taxonomie des dispositifs en vigueur sur les exercices précédents jusqu'en 2023 :

Abréviation	Libellé	Codification logiciel
ENR	Energies Renouvelables	820xx
RES	Réseau	020xx
HP	Hors Programmes	100xx
ENV	Environnement	420xx
PT	Petits Travaux	520xx
FC	Enfouissements	620xx
SEC	Sécurisation	900xx
FAB	Travaux subventionnés FACE (A,B) renf. & extens° réseaux	120xx
FAC	Travaux subventionnés FACE (C) enfouissement	320xx
FAS	Travaux subventionnés FACE (S) sécurisation des fils nus	920xx
FDV	FACE intempéries	922xx
IRVE	Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques	700xx

(à titre informatif afin de conserver le lien et la continuité analytique dans les logiciels comptables et de programmation technique -intégrations, mise à jour de l'état de l'actif,...etc-)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme ER 2024 / 2026
- De permettre le report sur l'exercice suivant des Crédits de Paiement non consommés à la vue des engagements, besoins et prévisions de consommation.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

